



LA NEWSLETTER



LEXIQUE

RSA

Revenu de solidarité active

ARS

Agences régionales de sante - www.ars.sante.fr

CEREMA

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - www.cerema.fr

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - www.ademe.fr

EPIC

Établissement public industriel et commercial

CESECE

Conseils économiques, sociaux, environnementaux, de la culture et de l'éducation

CESEDA

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

ÉDITO

Cher(ère)s ami(e)s,

En juillet, le Sénat examinera le projet de loi 4D. **Différenciation, décentralisation, déconcentration, décomplexification : tels sont les mots clés d'une nouvelle impulsion territoriale.** Il s'agit, non pas de tout bouleverser mais de fluidifier les relations entre les collectivités territoriales et l'État et entre les collectivités elles-mêmes. Loin d'un transfert brutal de compétences, le texte a pour ambition d'adapter au mieux les politiques publiques aux réalités du terrain et aux besoins des concitoyens, là où ils vivent.

Les outre-mer savent depuis longtemps qu'égalité et uniformité ne se confondent pas. Régler différemment des situations différentes, c'est le quotidien de nos collectivités. La diversité croissante de leurs statuts, l'adaptation fréquente des lois et règlements témoignent de cet impératif de pragmatisme. **Nos territoires sont des pionniers. Des expérimentations prévues dans ce projet de loi y sont déjà en vigueur, comme la gestion du RSA par les services de l'État.** Certains souhaitent aller plus avant dans l'expérimentation et dans la différenciation, en matière de logement, de transition écologique, de santé. Ainsi, nous, ultramarins, devons appliquer des normes inadaptées à nos géographies ou nos écosystèmes et trop souvent sources de surcoût et de paralysie, alors que nous avons de forts besoins de développement.

Mais l'impulsion est donnée. Le Sénat a réalisé une large consultation des élus locaux et entend doper le texte, en s'appuyant sur les 50 propositions qu'il a formulées l'an passé. **Les intercommunalités devraient être un des points principaux d'attention. Le texte cible des domaines où elles sont appelées à jouer un rôle plus concret, dans le logement social et l'hébergement par exemple.** Elles pourront participer au financement des établissements de santé et recruter des professionnels pour leur bon fonctionnement. La participation d'élus territoriaux aux nouveaux conseils d'administration des ARS est actée. Il est prévu un accès simplifié au CEREMA. Nous savons en outre-mer combien l'accès à l'ingénierie est de toute première importance. Nous savons d'ailleurs que toutes les attributions élargies, déléguées ou facilitées n'ont de portée qu'accompagnées des moyens effectifs adéquats.

Le rôle du préfet dans le pilotage des établissements publics (ADEME, agences de l'eau) sera renforcé, dans un but d'efficacité - attention toutefois aux équilibres dans nos collectivités ultramarines où le préfet a déjà un poids particulier. **Le cadre juridique des contrats de cohésion territoriale est précisé. L'échange de données entre administrations sera facilité afin de simplifier les démarches des usagers.**

Le projet de loi contient un titre dédié aux outre-mer. Un état de calamité naturelle exceptionnelle est créé à titre expérimental pour cinq ans ainsi qu'une catégorie d'EPIC en matière de formation professionnelle. Suit un catalogue de dispositions propres à certains territoires et qui ne peuvent attendre, la loi 4D s'avérant un véhicule opportun : prolongation des Agences des cinquante pas géométriques de Guadeloupe et de Martinique ; adaptation de la prescription acquisitive immobilière à Mayotte ; modification des CESECE de Guyane et de Martinique ; ratification d'une ordonnance portant sur le CESEDA.

Les débats parlementaires ne manqueront pas d'enrichir ce texte « facilitateur ». Outre-mer, les grands changements pourraient cependant venir davantage de lois propres à chaque territoire, à l'instar de celle de Mayotte, désormais en route, ou de Guyane, encouragée par le Sénat.

Abdallah Hassani
Sénateur de Mayotte

L'AdCF - Intercommunalités de France et Interco' Outre-mer ont eu le plaisir d'organiser la première rencontre numérique des intercommunalités ultramarines de l'année 2021.

Consacré aux enjeux et stratégies de relance au sein des intercommunalités d'Outre-mer, ce webinaire a été l'occasion pour les élus et cadres communautaires d'aborder l'actualité financière des intercommunalités et le panorama de la commande publique ultramarine ainsi que les politiques de relance après la crise sanitaire.

Dans la continuité de ce 1^{er} webinaire, les deux associations ont décidé de lancer une enquête consistant à mesurer la gravité de l'impact de la crise sur le fonctionnement des intercommunalités ultramarines et à relever leurs propositions pour assurer la conduite de la relance dans des conditions optimales. Cette enquête sera très prochainement adressée aux intercommunalités ultramarines.

En attendant retrouvez le lien vers l'article de la lettre d'information hebdomadaire de l'AdCF résumant le webinaire du 18 mai : www.adcf.org/contenu-article



RENCONTRE AVEC ...

... **Éric Jalton, président de Cap Excellence, maire de la ville des Abymes**

Créée le 30 décembre 2008, la Communauté d'agglomération Cap Excellence composée des villes des Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre s'étend sur près de 130 km², regroupe 100 343 habitants, et un budget de 100 millions d'euros. **La concentration de grands équipements du pays, port, aéroport, CHU, la présence des administrations de l'État, de 16 000 entreprises et 61 000 emplois, (soit près de la moitié des emplois de Guadeloupe) font de Cap Excellence une communauté centre, poumon économique de la Guadeloupe** avec une vingtaine de Zones d'Activités Économiques. Cap excellence fait de la compétitivité, de la transition écologique, de l'emploi, de la valorisation de sa zone agricole, du développement social urbain, des mobilités propres ses toutes premières priorités.



CAP excellence a donné un cadre institutionnel à l'entité géographique, économique et humaine que formait ses 3 communes. Cette construction communautaire s'est inscrite dans une dynamique historique qui légitime son périmètre et fonde son identité. Elle a répondu à la nécessité de s'adapter au temps, qui est celui de la coopération, pour renforcer l'action publique et l'adapter aux nouveaux défis et attentes.

Le pari n'était pas gagné, s'agissant pour les maires de se dessaisir d'une partie de leurs compétences et ressources. L'Institution a progressivement convaincu et est entrée dans le quotidien des habitants. Elle a permis de gagner des pas sur l'attractivité, l'emploi, les questions sociales et environnementales. Elle a défini son intérêt communautaire, et surtout s'est attachée à cibler son projet, celui de structurer l'Agglomération pour qu'elle soit en situation d'assumer sa vocation de centralité et de moteur d'un développement local durable, ouvert sur la Caraïbe : L'agro Park, Audacia le TCSP, le centre des arts ...traduisent cette ambition.

Pour autant se pose aujourd'hui la question de revoir la géographie intercommunale, voire de supprimer les EPCI qui rajouteraient au mille-feuilles institutionnel. J'ai au contraire la conviction qu'il faut stabiliser ces jeunes institutions dont les périmètres doivent faire l'objet d'un travail sur l'intérêt et le projet communautaire, avant de s'embarquer dans des remises en cause, qui viendraient occulter des questions essentielles du développement local, et retarder, le déploiement de politiques structurantes, et urgentes. La Coopération entre les communautés d'agglomération me paraît être la voie prometteuse. Le débat est ouvert.

Éric Jalton



ZOOM SUR ...

... **L'Agropark Caraïbes Excellence**

L'Agropark Caraïbes Excellence a pour ambition de mettre en valeur nos terres agricoles mais également leur potentiel d'avenir. L'objectif a été de concevoir un équipement performant, innovant, respectueux du développement durable et adapté aux besoins des acteurs des filières agricoles et d'agro-transformation.

Le projet situé aux Abymes, a vocation à devenir un lieu de rencontres entre les acteurs de l'agro-transformation, un espace touristique, une vitrine des produits du terroir. Ce projet comporte : une pépinière d'entreprises innovantes, un village commercial, un parc d'activités, un centre de location de salles, un espace de co-working, un jardin de plantes créoles et d'herbes médicinales

... **AUDACIA HUB**

... vise à accompagner les entreprises résidentes et non résidentes de la pépinière-hôtel d'entreprises AUDACIA, pour accélérer l'émergence de nouveaux talents et constituer un levier de croissance pour les nouvelles générations d'entrepreneurs. Le dispositif devrait déboucher sur la constitution d'un pôle d'excellence et d'innovation. **Cette ambition s'inscrit dans la stratégie numérique de Cap Excellence, de croissance durable, intelligente et inclusive de l'UE et dans la volonté Régionale de promouvoir un développement économique endogène.** Lyliane PIQUION, 1^{ère} vice-présidente d'Interco' Outre-mer, fait de ce projet une priorité de la commission développement économique qu'elle préside au sein de Cap Excellence.



Association Interco' Outre-mer - www.interco-outremer.fr
Pour toute question, merci de contacter Caroline Cunisse à contact@interco-outremer.fr



VALLÉE DU MORNE BERNARD BAIE-MAHAULT